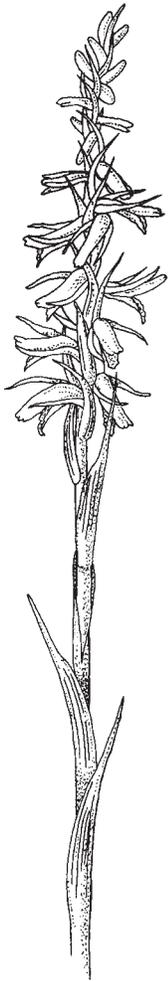




Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



## Spiranthe des Grandes Plaines *Spiranthes magnicamporum*

La spiranthe des Grandes Plaines (*Spiranthes magnicamporum*) est une orchidée considérée en voie de disparition à l'échelon provincial qui pousse au Manitoba, en Ontario et dans plus de 20 États américains. La hauteur de ces plantes varie de 12 à 38 cm (4,5 to 15 pouces). Leurs feuilles sont basilaires, d'une largeur de 1,2 cm (0,5 pouces) et d'une longueur pouvant atteindre 14 cm (5,5 pouces). La plante est couronnée d'un épi mesurant de 2,5 à 10 cm (de 1 à 4 pouces) de long et constitué de 13 à 48 fleurs d'un blanc crème s'élevant en spirale autour de la tige, en plusieurs colonnes verticales. Chaque fleur mesure environ 1,5 cm (0,6 pouces) de long avec une labelle inférieure charnue au centre jaunâtre. Les fleurs exhalent un parfum puissant et similaire à l'arôme de la vanille ou du foin fraîchement coupé.

Au Manitoba, il est facile de confondre la spiranthe des Grandes Plaines avec la spiranthe de Romanzoff. Une inspection détaillée est nécessaire pour les différencier. La fleur de la spiranthe de Romanzoff a une labelle inférieure en forme de violon et ses sépales forment une sorte de capuche en sa partie supérieure. La fleur de la spiranthe des Grandes Plaines a une labelle plus ovale et n'a pas de capuche. Dans la plupart des cas, la spiranthe des Grandes Plaines commence à fleurir après la fin de l'épanouissement de la spiranthe de Romanzoff.

### Habitat

La spiranthe des Grandes Plaines pousse dans des prairies humides ou calcaires (riches en calcium ou alcalines), parmi des herbes, des joncs et des arbrisseaux. On trouve parfois ces plantes dans des fossés humides le long des routes.

### Antécédents vitaux

La spiranthe des Grandes Plaines est une plante vivace, qui survit d'une année sur l'autre sous la forme d'une grosse racine

charnue. Les feuilles sont présentes pendant une grande partie de l'été, mais se fanent et disparaissent deux semaines environ avant la floraison à la mi-septembre. On a observé des bourdons en train de polliniser la spiranthe des Grandes Plaines, mais d'autres insectes peuvent également agir comme pollinisateurs. Les fruits sont de petites capsules contenant un grand nombre de graines minuscules.

Comme d'autres variétés d'orchidées, le nombre de spiranthes des Grandes Plaines varie considérablement et sans explication apparente d'une année à l'autre. Dans l'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba, le plus grand nombre de fleurs épanouies observées était de près de 3 000, par rapport aux 800 plantes recensées l'année précédente.

### Distribution

La spiranthe des Grandes Plaines pousse au Manitoba et dans le sud de l'Ontario, vers le sud jusqu'au Texas, vers l'ouest jusqu'au Utah et vers l'est jusqu'en Virginie.

Au Manitoba, les populations de spiranthe des Grandes Plaines se trouvent dans la région de Gardenton-Vita, notamment l'aire de conservation des hautes herbes des prairies, le pâturage collectif de Gardenton et les alentours.

### Situation

La spiranthe des Grandes Plaines a été déclarée très rare (S1) dans la province par le Centre de données sur la conservation du Manitoba. Elle est considérée rare dans la plupart de la partie orientale de son aire, en particulier au sud-est des États-Unis, mais est assez commune dans d'autres sections de son territoire. Elle est considérée hors de danger (G4) mondialement par NatureServe. Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont notamment l'empiètement des espèces ligneuses, la collecte illicite de plantes, la



# Espèces à risque du Manitoba

## Faits

### intéressants

Les spiranthes des Grandes Plaines du Manitoba constituent les populations établies les plus au nord de cette espèce en Amérique du Nord. De nombreux biologistes estiment que les populations d'espèces résidant aux limites de leur territoire peuvent avoir des caractéristiques uniques leur permettant de survivre dans des conditions environnementales plus difficiles.

La spiranthe des Grandes Plaines peut être difficile à repérer dans les prairies à herbes hautes en raison de sa petite taille. Son parfum puissant aide à attirer les insectes pollinisateurs et révèle souvent sa présence avant même que l'on puisse la voir.

Comme toutes les orchidées, la spiranthe des Grandes Plaines pousse avec l'aide de la mycorhize, un champignon tellurique qui aide les plantes à absorber les éléments nutritifs du sol. Le déplacement de ces plantes hors de leur habitat indigène échoue souvent en raison de leurs besoins très particuliers en matière d'habitat et de sol.

Ce n'est qu'en 1973 que l'on a commencé à distinguer la spiranthe des Grandes Plaines de la spiranthe penchée (*Spiranthes cernuum*). La présence de spiranthes penchées au Manitoba a été rapportée, sans toutefois que l'on ait pu la confirmer. Dans d'autres régions, on trouve souvent des spécimens des deux espèces aux mêmes endroits. À la différence de la spiranthe des Grandes Plaines, la spiranthe penchée conserve ses feuilles à la floraison.



pulvérisation d'herbicides, le défrichage des fossés et l'invasion des mauvaises herbes.

La spiranthe des Grandes a été déclarée en voie de disparition en 1998 par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition du Manitoba*. Elle est relativement commune dans le sud de l'Ontario et n'est donc pas considérée en péril au Canada.

### Gérance et rétablissement

Un élément crucial des efforts de recouvrement est la protection de l'habitat essentiel de l'espèce. L'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba protège plus de 2 100 hectares (5 200 acres) d'habitat pour les espèces indigènes des prairies, dont la spiranthe des Grandes Plaines.

Les populations de spiranthe des Grandes Plaines dans l'aire de conservation des hautes herbes des prairies et dans les fossés le long des routes adjacentes sont surveillées régulièrement par le personnel de l'aire de conservation. Depuis le début des recensements, en 1994, on a découvert de nouveaux endroits où pousse l'orchidée dans la région de Gardenton.

### Participez au rétablissement

Si des spiranthes des Grandes Plaines poussent sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent au maintien de l'une des plantes les plus rares au Manitoba. Vous pouvez favoriser plus avant leur conservation en préservant les espèces indigènes présentes dans son habitat et en évitant la pulvérisation d'herbicides à des moments délicats. Veuillez communiquer avec Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous pour savoir ce que vous pouvez faire d'autre afin d'améliorer vos terres au profit de cette plante et d'autres espèces indigènes animales et végétales du Manitoba.

#### Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3  
(204) 945-7775

[www.manitoba.ca/conservation/wildlife](http://www.manitoba.ca/conservation/wildlife)

#### Bureau régional de Conservation Manitoba Région de l'ouest Brandon (204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,  
Direction de la faune et de la protection des écosystèmes  
Environnement Canada, Service canadien de la faune  
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba

#### Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

#### Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

#### Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

#### Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.